



## Conseil Communautaire 28 Septembre 2020 Compte-rendu pour affichage

Le 28 septembre 2020, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Villeteureix, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2020 conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires de la 2020-119 à 2020-143	53
Nombre d'absents titulaires de la 2020-119 à 2020-143	52
Nombre de membres titulaires présents de la 2020-144 à 2020-147	6
Nombre d'absents titulaires de la 2020-144 à 2020-147	7
Procurations	4

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Virginie Mouche est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 30 juillet est adopté à l'unanimité.

### 1- POLE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT TERRITORIAL

#### 1.1-AMENAGEMENT TERRITORIAL : RAPPORTEUR DIDIER BAZINET

##### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 119 : Programme d'Intérêt Général (PIG)**

Le PIG intervient sur les territoires de la CC du Pays de Saint-Aulaye (CCPSA) et de la CC du Périgord Ribéracois (CCPR). La population totale de ce groupement de commande s'élève à 26 413 habitants dont 74.85% pour la CCPR (19 769 habitants) et 25.15% pour la CCPSA (6644 habitants). Le coût du PIG est réparti entre les deux communautés de communes selon cette clé de répartition. Le coût global du PIG 2020 est de 70 280 € soit 2.66 €/habitant pour le groupement de commande.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- arrête le montant 2020 du PIG à 2.66 € par habitant
- autorise le Président à signer tous les documents permettant poursuite du PIG.

##### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 120 : Vente d'un lot - Lotissement des burelles**

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise la vente à Madame Daniel demeurant à DOUCHAPT du lot n°18 correspondant à la parcelle cadastrée N°1794 (1153 m<sup>2</sup>) du lotissement « Les Burelles » à Douchapt. Montant de 13.00 € TTC /m<sup>2</sup> soit 14 989.00 € auquel s'ajoute l'étude de sol soit un total de 15 211.15 €. L'étude de Maître VAUBOURGOIN, notaire à Mensignac, est désignée pour rédiger l'acte de vente.

##### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 121 : Avenant au contrat de ruralité avec la communauté de communes du Pays de St Aulaye**

Par délibération du 23 mars 2017, le conseil communautaire a validé le projet de contrat de ruralité avec l'Etat, le Département et la CC du Pays de St Aulaye. La CCPSA a déposé deux demandes au titre du Contrat de Ruralité pour deux projets non mentionnés dans le contrat initial. Le contrat de ruralité étant signé par les deux communautés de communes, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer un avenant au contrat pour que les projets portés par la CCPSA puissent faire l'objet d'une subvention de l'Etat.

#### 1.2-URBANISME : RAPPORTEUR FRANCIS LAFAYE

##### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 122 : Arrêt-projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

Le conseil communautaire de la communauté de Communes du Périgord Ribéracois a arrêté le projet de PLUi-H lors de sa séance du 4 février 2020 à 50 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions. Ladite délibération et le dossier d'arrêt du projet de PLUi-H ont ensuite été transmis pour avis aux Communes membres de la CCPR ainsi qu'aux personnes publiques associées (PPA). Les conseils municipaux des Communes membres ont alors disposé d'un délai de 3 mois à compter de l'arrêt du projet de PLUi-H, conformément à l'article R 153-5 du code de l'urbanisme.

A l'issue de ce délai, 6 Communes ont exprimé un avis défavorable assorti d'observations portant notamment sur le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) relatifs à leur Commune.

Or, en vertu de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme, lorsqu'au moins l'une des Communes membres émet un avis défavorable sur les OAP ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent doit délibérer à nouveau et arrêter le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, arrête le projet de plan local d'urbanisme.

Les avis des communes et des PPA seront pris en compte lors de l'approbation du PLUi-H, en même temps que les observations formulées par les habitants et les associations dans le cadre de l'enquête publique prévue en début d'année prochaine. Le conseil communautaire sera également utilement éclairé dans ses choix par l'avis motivé de la commission d'enquête publique qui sera désignée à cet effet.

Préalablement à l'approbation, les propositions de modifications afin de répondre à l'ensemble des observations des Communes, des PPA, de la CDPENAF, du CRH et du public seront présentées en conférence intercommunale des maires.

Enfin, le dossier sera approuvé courant 2021 et deviendra exécutoire après la mise en œuvre des mesures de publicité requises.

### **1.3-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : RAPPORTEUR PATRICK LACHAUD**

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 123 : Projet de charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement artisanal le Jarissous**

Par délibération n° 2019/144 en date du 19 novembre 2019 la communauté de communes du Périgord Ribérais a décidé de vendre les terrains de la zone d'activité artisanale Le Jarissous située à Tocane St Apre à 1€ HT le m². Il s'agit d'une zone comportant 9 lots pour une surface totale de 48 541 m².

Compte tenu de l'effort financier consenti par la communauté de communes et afin d'éviter la spéculation sur les terrains, le conseil communautaire à l'unanimité adopte la charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement artisanal le Jarissous dans laquelle figurent des clauses relatives à l'obligation de construire, à la préservation du caractère économique de la zone et à l'empêchement de la spéculation.

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 124 : Vente des terrains du lotissement artisanal Le Jarissous**

La commission développement économique qui s'est réunie en février dernier a validé les propositions d'acquisition suivantes :

**Benjamin BOSC** gérant de la SAS SANITHERMIE lot n° 8 : bâtiment commercial /atelier : 2 722 €

**Frédéric CONIGLIO** gérant de la Société ATC lot n° 7 : un bâtiment commercial : 2 595 €

**Guillaume THIELENS** gérant de la société TGA (entreprise de travaux publics) lot n° 5 : bâtiment de stockage de matériel : 5 197 €

**Aurélien MARTINEZ** Electricité du Bâtiment lot n° 6 : stockage /atelier : 1 918 €

**Pierre HAPIETTE** gérant de la Société Pierre Eau Paysage (Macon paysagiste) lot n° 1 : showroom /stockage/ vitrine client 7841 €

**Patrick SOREY** artisan boucher/traiter lot n° 2 : bâtiment artisanal/ station de contrôle technique 12 415 €

**David FLAMBARD** DFB Tradition lot n° 3 : bâtiment commercial : 3 400 €.

Le dossier de la ZAA des Jarissous ayant été déposé à l'Etude de Maître de CUMOND, les ventes se feront chez Maître de CUMOND Notaire 24 600 RIBERAC.

Le conseil communautaire a l'unanimité délibère favorablement sur chacune de ces ventes.

### **1.4-DEVELOPPEMENT DURABLE : RAPPORTEUR ALLAIN TRICOIRE**

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 125 : Projet de plantation d'arbres fruitiers et d'une haie sur une parcelle du site des Rebeyrolles à Villetoueix.**

Dans le cadre de l'action n°38 du PCAET relative à la protection de la biodiversité et du partenariat avec l'association PROM HAIE en Nouvelle Aquitaine, le conseil communautaire a l'unanimité autorise le Président à répondre avant le 31 octobre à un appel à projet pour la plantation d'un verger de fruitiers (espèces conservatoires) et d'une haie favorisant l'hébergement des insectes pollinisateurs. Ce chantier peut bénéficier d'un cofinancement régional dans le cadre d'un appel à projet, pour lequel nous pouvons répondre.

## 1.5- TOURISME : RAPPORTEUR JEAN-PIERRE CHAUMETTE

### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 126 : Composition du Conseil d'Exploitation de l'Office Intercommunal de l'Office du Tourisme (OTI)**

Le conseil communautaire a l'unanimité valide la composition du conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme Intercommunal telle que présentée ci-dessous :

#### Pour le collège des élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Claude ARNAUD	Gérard CAIGNARD
Bernadette BAZINET	Jean-Pierre PRIGUL
Daniel BONNEFOND	Régis DEFRAIE
Fabrice BONIFACE	Jean-Pierre PARETOUR
Julie BORDET	Ph BOISMOREAU
Murielle CASSIER	Pierre GUIGNE
Jean-Pierre CHAUMETTE	Ph DUBOURG
Michel DESMOULIN	Didier ANDRIEUX
Jean-Pierre DESVERGNE	Jean-Pierre PRUNIER
Gilles MERCIER	Lisa BOYER
Muriel MORLION	Monique BOINEAU SERRANO
Marion LAFAYE	Ludovic GILLAIZEAU
Nicolas PLATON	Catherine BEZAC GONTHIER
Christophe ROSSARD	Francis LAFAYE
Allain TRICOIRE	Brigitte POURTIER

#### Pour le collège des membres socio-professionnels :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jonathan CLARKE	Fanny JOUSSAIN
Lise DA NEELS	Jérôme JEAN
Alexandre DUGUET	Sylvie PETIT
Brigitte HAUTEFAYE	Kelly DE SCHEEMAEKER
Martine HUBERT	Marc WILGOSS
Pierre LAFAYSSE	Angélique LAMIGEON
Patrick MARTY	Jean-Luc WARGNIER
Florian PIERRESTEGUY	Monique DESCHAMPS
Christian PIERROT	Jonathan JOBIN
Perrine HÉRIPRET	Julien ASQUIÉ

#### Pour le collège des membres qualifiés :

TITULAIRES
Bernard LENEUTRE
Gérard MAZIERE
James MONTILLAUD

## 2- POLE ADMINISTRATION GENERALE

### 2-1 ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORTEUR JEAN-DIDIER ANDRIEUX

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020/ 127 : Désignation des délégués de la CCPR au Pays Périgord Vert**

A l'issue des dernières élections, Il appartient à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois de désigner les délégués pour siéger au sein du groupe d'Action Local (GAL) Leader PPV, à l'assemblée générale et au Conseil d'Administration du Pays Périgord Vert.

Le conseil communautaire à l'unanimité désigne les titulaires et suppléants suivants :

**Pour le Leader :** Titulaire : Murielle Cassier, Suppléant : Patrick Lachaud

**Pour l'assemblée Générale :** Titulaire : Murielle Cassier, Suppléant : Patrick Lachaud

**Pour le Conseil d'Administration :** Titulaire : Murielle Cassier, Suppléant : Patrick Lachaud

**Pour Territoire Industrie :** Titulaire : Patrick Lachaud

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020/ 128 : Désignation des délégués à la commission développement durable du Syndicat Départemental d'Energie (SDE) 24**

Le conseil communautaire à l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Alain Tricoire

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 129 : Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne au titre des élus Yves Mahaud.

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 130 : Désignation des délégués au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Ribérac-Dronne-Double (CHICRDD)**

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Didier Bazinet

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 131 : Désignation des délégués : Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT)**

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Jean-Pierre Chaumette

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 132 : Désignation des délégués : Périgord Développement**

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Patrick Lachaud

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 133 : Désignation des délégués : Initiative Périgord**

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Patrick Lachaud

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 134 : Installation des commissions intercommunales**

Les 12 commissions intercommunales ont été créées par délibération n°2020-82 le 30 juillet 2020. Chaque conseiller pourra siéger dans 3 commissions. Les suppléants pourront siéger, sans que cela augmente le nombre de commissions éligibles par commune.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de désigner les membres des commissions en liste entière.

Le conseil communautaire à l'unanimité fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES	NOMS
Coopération intercommunale et voirie intercommunale	22	<b>Jean-Didier Andrieux (Celles)</b> – Allain Tricoire (Allemans) – Jean-Pierre Prigul (Bertric-Burée) – <i>Jean-Claude Desport (Bourg des Maisons)</i> – Janick Laville (Bourg du Bost) – Pascal Devars (Champagne Fontaine) – Lisa Boyer (Chapdeuil) – Jean-Pierre Prunier (Cherval) – Michel Desmoulin (Creyssac) – Alfred Gonnard (La Chapelle Montabourlet) – Jean-Pierre Desvergne (Paussac St Vivien) – Gilbert Pezon (Ribérac) – Bernard Saint Martin (Ribérac) – Jean-Pierre Chaumette (Siorac de Ribérac) – Pierre Guigné (Saint André de Double) Jean-Pierre Paretour (Saint Martin de Ribérac) – Gérard Caignard (Saint Méard de Dronne) – Fabrice Boniface (Saint Pardoux de Dronne) – <i>Stéphane Faure (Saint Victor)</i> – Pierre Janailac (Tocane Saint Apre) – Joelle Saint Martin (Vanxains) – Patrick Lachaud (Villetoueix)
Enfance, Scolaire, Péri et Extrascolaire	14	<b>Monique Boineau-Serrano (Chassaignes)</b> – Jean-Didier Andrieux (Celles) – Jean-Pierre Prunier (Cherval) – Joël Constant (Lisle) – Catherine Bezac-Gonthier (Ribérac) – Christine Laurent (Ribérac) – Jean-François Bittard (Ribérac) – Delphine Salaberry (Ribérac) – Christophe Rossard (Segonzac) – Brigitte Pourtier (Saint-Paul de Lizonne) – Jean-Claude Arnaud (St Vincent de Connezac) – Denis Ferrand (Tocane Saint Apre) – Joëlle Saint Martin (Vanxains) – <i>Sarah Cudmore (Montagrier)</i>
Finances et Perspectives budgétaires	11	<b>Jean-Marcel Beau (La Jemaye Ponteyraud)</b> – Christine Berthé (Bouteilles Saint Sébastien) – Daniel Bonnefond (La Tour-Blanche-Cercles) – Jean-Pierre Desvergne (Paussac Saint Vivien) – Philippe Chotard (Ribérac) – Francis Duverneuil (Saint Just) – Brigitte Pourtier (Saint Paul de Lizonne) – <i>Thierry Charenton (Saint Vincent de Connezac)</i> – Edwige Badel (Tocane Saint Apre) – Marion Lafaye (Vendoire) – Patrick Lachaud (Villetoueix)
Aménagement de l'espace (urbanisme et Habitat)	17	<b>Francis Lafaye (Montagrier)</b> - Pascal Devars (Champagne-Fontaine) – Corinne Ducoup (Goût Rossignol) – Philippe Bogaert (La Chapelle Grésignac) – Daniel Bonnefond (La Tour Blanche-Cercles) – Bruno Limerat (Lisle) – Jean-Pierre Desvergne (Paussac Saint Vivien) – Laurent Casanave (Ribérac) – Bernard Saint Martin (Ribérac) – Virginie Mouche (Saint Martial de Viveyrols) – Jean-Pierre Paretour (Saint Martin de Ribérac) – Brigitte Pourtier (Saint Paul Lizonne) – Philippe Dubourg (Saint Sulpice de Roumagnac) – Pierre Janailac (Tocane Saint Apre) – Joëlle Saint Martin (Vanxains) – Muriel Morlion (Villetoueix) – Joël de Luca (St Martin de Ribérac)
Administration Générale et Ressources humaines	7	<b>Yves Mahaud (Douchapt)</b> – Michel Desmoulin (Creyssac) – Jean-Marcel Beau (La Jemaye Ponteyraud) – Francis Duverneuil (Saint Just) – Julie Bordet (Tocane Saint Apre) – Murielle Cassier (Comberanche-Epeluche) – Priça Mortier (Saint Victor)
Jeunesse, Culture, Actions Interculturelles et Insertion	9	<b>Catherine Bezac-Gonthier (Ribérac)</b> - <i>Thomas Bernard (Chapdeuil)</i> – Yves Mahaud (Douchapt) – Nicolas Platon (Ribérac) – Christine Laurent (Ribérac) – Catherine Esculier (Ribérac) – Delphine Salaberry (Ribérac) – Denis Ferrand (Tocane Saint Apre) – <i>David Boucard (Verteillac)</i>
Action Sociale	11	<b>Philippe Boismoreau (Grand-Brassac)</b> – Lisa Boyer (Chapdeuil) – Murielle Cassier (Comberanche Epeluche) – Corine Ducoup (Goût Rossignol) – Christine Laurent (Ribérac) – Christophe Rossard (Segonzac) – Pierre Guigné (Saint André de Double) – Virginie Mouche (Saint Martial Viveyrols) – Brigitte Pourtier (Saint Paul Lizonne) – Priça Mortier (Saint Victor) – Julie Bordet (Tocane Saint Apre)

Patrimoine, Bâtiments et SPANC	9	<b>Philippe Dubourg (Saint Sulpice de Roumagnac) – Francis Télémaque (Celles) – Pascal Devars (Champagne-Fontaine) – Monique Boineau-Serrano (Chassaignes) – Alfred Gonnard (La Chapelle Montabourlet) – Gilles Mercier (Petit Bersac) – Laurent Casanave (Ribérac) – Virginie Mouche (Saint Martial Viveyrols) –Edwige Badel (Tocane Saint Apre)</b>
Développement Economique Touristique	24	<b>Patrick Lachaud (Villetoureix) - Allain Tricoire (Allemans)- Jean-Pierre Prigul (Bertric-Burée) – Bernadette Bazinet (Bourg des Maisons) – Janick Laville (Bourg du Bost) – Monique Boineau Serrano (Chassaignes) – Corine Ducoup (Goût Rossignol) – Philippe Boismoreau (Grand-Brassac) – Philippe Bogaert (La Chapelle Grésignac) – Daniel Bonnefond (La Tour Blanche-Cercles) – Ludovic Gillaizeau (Lusignac) – Gilles Mercier (Petit Bersac) – Catherine Bezac-Gonthier (Ribérac) – Jean-François Bittard (Ribérac) – Delphine Salaberry (Ribérac) – Philippe Chotard (Ribérac) – Jean-Pierre Chaumette (Siorac de Ribérac) – Francis Duverneuil (Saint-Just) – Philippe Dubourg (Saint Sulpice de Roumagnac) – Pierre Janailac (Tocane Saint Apre) – Marion Lafaye (Vendoire) – Régis Defraye (Verteillac) – Joël De Luca (St Martin de Ribérac) - Murielle Cassier (Comberanche-Epeluche)</b>
Communication, Promotion du Territoire et Participation Citoyenne	5	<b>Nicolas Platon (Ribérac) – Jean-François Bittard (Ribérac) – Christophe Rossard (Segonzac) – Denis Ferrand (Tocane Saint Apre) – Muriel Morlion (Villetoureix)</b>
Transition Energétique et Développement Durable	17	<b>Allain Tricoire (Allemans) – Jean-Pierre Prigul (Bertric-Burée) – Bernadette Bazinet (Bourg des Maisons) – Janick Laville (Bourg du Bost) – Lisa Boyer (Chapdeuil)- Michel Desmoulin (Creyssac) – Jean-Marcel Beau (La Jemaye-Ponteyraud) – Bruno Limerat (Lisle) – Ludovic Gillaizeau (Lusignac) – Clément Lemerrier (Nanteuil Auriac de Bourzac) – Laurent Casanave (Ribérac) – Gilbert Pezon (Ribérac) – Philippe Chotard (Ribérac) – Jean-Pierre Paretour (Saint Martin de Ribérac)-Edwige Badel (Tocane Saint Apre) – Marion Lafaye (Vendoire) – Muriel Morlion (Villetoureix)</b>
Activités de pleine nature et sport	9	<b>Jean-Pierre Chaumette (Siorac de Ribérac) – Yves Mahaud (Douchapt) – Philippe Boismoreau (Grand-Brassac) – Ludovic Gillaizeau (Lusignac) – Clément Lemerrier (Nanteuil Auriac de Bourzac) – Gilles Mercier (Petit Bersac) Catherine Esculier (Ribérac) – Christophe Rossart (Segonzac) – Julie Bordet (Tocane Saint Apre)</b>

## **2-2 RESSOURCES HUMAINES – RAPPORTEUR YVES MAHAUD**

### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 135 : Indemnisation des jours de congés non pris pour raison de santé.**

Le conseil communautaire à l'unanimité valide le principe de l'indemnisation des jours de congés au profit d'un agent non pris pour raison de santé.

### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 136 : Contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité afin de satisfaire aux besoins saisonniers des services.

Ces postes ont été prévus au budget principal de la communauté de communes pour 2020.

#### **Accueils de loisirs sans hébergement :**

Recrutement direct de 4 agents non titulaires à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité du 1<sup>er</sup> novembre au 31 août.

#### **Scolaire :**

Recrutement direct de 6 agents non titulaires à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité du 1<sup>er</sup> novembre au 31 juillet.

Ces agents assureront une fonction d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments ou aide i

### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 137 : Créations de postes au tableau des effectifs**

Il est proposé de créer un poste d'ATSEM suite à changement de filière approuvée par la commission Ressources Humaines, pour un adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe titulaire du CAP petite enfance souhaitant intégrer la filière ATSEM.

Par ailleurs, dans le cadre du remplacement de la responsable du pôle Développement Aménagement, il est proposé de réorganiser le service par la mise en place de deux chefs de services, l'un pour l'aménagement et l'autre pour le développement. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir deux postes de catégorie A, ingénieur ou attaché.

Le conseil communautaire à l'unanimité valide les créations de poste présentées ci-dessus.

Le tableau des effectifs compte 112 postes pourvus pour 103 Equivalents Temps Plein, 19 postes vacants et 6 agents en disponibilité.

### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 138 : Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences**

Par délibération n°2019-118 du 25 septembre 2019, un contrat d'un an a été créé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC). Cet emploi concernait un agent des services techniques mis à disposition de la commune de Celles, contre remboursement. La durée hebdomadaire était de 21 heures.

Ce contrat arrivant à échéance au 30 septembre 2020, le conseil communautaire à l'unanimité décide de le reconduire. M. Andrieux ne prend pas part au vote.

## **2-3 FINANCES – RAPPORTEUR JEAN-MARCEL BEAU**

### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 139 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2021**

Les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts permettent de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés de TEOM du fait de la mise en place de la redevance spéciale applicable aux professionnels.

Ces demandes d'exonération sont motivées par la mise en place de la redevance spéciale applicable aux professionnels.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'exonérer les locaux proposés par le SMD3-Antenne de Ribérac. Francis Lafaye ne prend pas part au vote.

Raison Sociale	Adresse
MJ Jamot	Les Chaumes Nord 24600 Ribérac
Rev ' Hôtel – SAS- Emmarine	Les Chaumes Nord-Rte de PX 24600 Ribérac
Centre Leclerc SAS-Soridis	Les Chaumes Nord 24600 Ribérac
GIFI	Les Chaumes Est 24600 Ribérac
BMSO / Point P	Route de Périgueux-ZA de Toutifaut 24600 Ribérac
BMSO / Intercaro	Route de Périgueux-ZA de Toutifaut 24600 Ribérac
Société Sagot	Faye 24600 Ribérac
Mazière Jean-Claude	ZAE les Chaumes Est 24600 Ribérac
Banque Populaire	2 place de la liberté 24600 Ribérac
Moreau Bâtiment	8 Av Guy de Larigaudie 24600 Ribérac
Garage JFB	20 Av de Verdun 24600 Ribérac
Ecole de conduite Gauduchau	25 rue Couleau 24600 Ribérac
Sarl ARCP	ZI les Chaumes 24600 Ribérac
Chartres Stéphane	Faye 24600 Ribérac
Tip Top	Route de Mussidan 24600 Ribérac
Atelier Fleuriste	26 place Nationale 24600 Ribérac
Pharmacie de la Gare	15 Av de Royan 24600 Ribérac
CRCAM Charente Périgord	5 place Nationale 24600 Ribérac
Chausson matériaux	Rue du Cdt François Pichardie 24600 Ribérac
SCAR Terroir et Tradition	598 rue du Cdt François Pichardie 24600 Ribérac
Etablissements Laviale	Route de Périgueux 24600 Ribérac
LIDL	Lieu-dit Grand champ sud 24600 Ribérac
Groupe MEAC SAS	Tinteillac 24320 Bourg des Maisons
SARL Bocquier Thermique	ZA le bois des chênes 24320 La Tour Blanche
Ets Lafaye	Les Tilleuls 24350 Montagrier
SARL Large et Borde	Route de Bourdeilles 24310 Paussac St Vivien
SARL le Mas de Montet	Le Mas de Montet 24600 Petit-Bersac
STB Stéphane Bousquet	La Côte 24320 St Martial de Viveyrols
SARL Rénovation Laguillon	Les Coureix Nord 24320 Saint Paul Lizonne
SARL Yves Nadal	Baunac sud 24350 Tocane Saint Apre
SAS Tocapre	Les grands champs de Baunac 24350 Tocane St Apre
SNC Alain Ballout	Puymonzac Rte de Mareuil 24230 Verteillac
Etablissement Dosilé	Les deux ponts 24600 Villeteureix
SARL Lachaud Stockage	ZI la Borie 24600 Villeteureix
SAS Guenon	ZA la Borie 24600 Villeteureix

**PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 140 : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : répartition 2020**

Afin de participer à couvrir les dépenses liées aux aides aux entreprises générées par la crise sanitaire, le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) décide de procéder à une répartition dérogatoire du FPIC par prélèvement de 3.25% de l'enveloppe prévisionnelle des communes. Le montant global de l'enveloppe des communes resterait alors au niveau de 2019. Les communes participent alors à hauteur de 10 405 € à l'effort financier d'un montant de 50 000 € porté par la CCPR pour les exonérations de fiscalité et l'aide directe aux entreprises du territoire.



L'enveloppe 2020 du FPIC est arrêtée ainsi que suit à l'unanimité (2 abstentions) :

	Montant 2020 (€)
part CCPR	349 624
part COMMUNES	309 694
<b>total</b>	<b>659 318</b>
Allemans	8 452
Bertric-Burée	6 297
Bourg-des-maisons	0
Bourg-du-Bost	4 227
Bouteilles st Sébastien	3 550
Celles	9 427
Champagne et Fontaine	5 896
Chapdeuil	1 918
Chapelle-Grésignac	1 642
Chapelle-Montabourlet	928
Chassaignes	1 251
Cherval	4 669
Comberanche-et-Epeluche	2 706
Coutures	2 889
Creysac	1 410
Douchapt	6 727
Gouts-Rossignol	6 781
Grand-Brassac	9 511
La Jemaye-Ponteyraud	2 486
Lisle	13 032
Lusignac	3 486
Montagrier	8 620
Nanteuil auriac de Bourzac	3 819
Paussac et st vivien	9 380
Petit Bersac	2 692
Ribérac	43 907
St André de double	3 127
St Just	2 583
St Martial Viveyrol	3 541
St Martin de Ribérac	14 160
St Méard de drone	9 269
St Pardoux de drone	2 938
st paul Lizonne	4 700
St Sulpice de roumagnac	4 364
St Victor	3 549
St Vincent de Connezac	11 484
Segonzac	3 256
Siorac-de-Ribérac	4 118
Tocane-st-Apre	24 508
La Tour Blanche Cercles	9 927
Vanxains	13 649
Vendoire	2 612
Verteillac	11 492
Villetoureix	14 716
<b>total</b>	<b>309 696</b>

## **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 141 : Remboursement anticipé partiel d'un emprunt du Budget Principal**

La Communauté de Communes du Périgord Ribérais a contracté un emprunt relais auprès de la Banque Postale en 2018 pour un montant de 2 000 000 € afin de financer la construction du BEPOS de Siorac en attendant le versement des subventions. Le remboursement se fait au fur et à mesure de la réception des subventions.

Suite à la réception de subventions, le Conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à effectuer le remboursement de 125 000 € auprès de la Banque Postale.

## **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 142 : Décision Modificative N°3 du Budget Principal**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
21	21738	46	Piscine de Verteillac	+ 4 000.00 €	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		+ 4 000.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>+ 4 000.00 €</b>	<b>+ 4 000.00 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	6152211		Bâtiments Publics FCTVA	- 4 000.00 €	
023	023		Virement à la section d'investissement	+ 4 000.00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>0.00 €</b>	

### **2-4 MARCHES PUBLICS – RAPPORTEUR PHILIPPE DUBOURG**

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 143 : chantier Bepos centre d'hébergement de Siorac-de-Ribérac : régularisation des avenants**

Suite à la proposition de la CAO du 22 septembre, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à signer les avenants de régularisation des travaux du marché du « BEPOS » à Siorac de Ribérac qui s'élèvent à 21 965 € HT pour un montant initial de travaux de 2 161 900.51 € HT soit une plus-value de 1.016 %.

M. Lafaye Francis et M. Gérard Caignard ne prennent pas part au vote.

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 144 : Attribution du marché de restauration hydraulique de la Piscine de Ribérac**

Suite à la proposition de la commission MAPA du 22 septembre, le conseil communautaire à l'unanimité (1 abstention) retient l'offre la mieux-disante remise par l'entreprise SCOP HYDRO pour un montant de 199 967.95 € HT, inférieure de 8% à l'estimation du maître d'œuvre.

### **3- POLE SERVICE A LA POPULATION**

#### **3-1 ENFANCE – RAPPORTEUR MONIQUE BOINEAU-SERRANO**

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 145 : Aide au démarrage des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) : attribution de subvention**

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association « Le cocon des anges » (MAM de Tocane). Il s'agit d'une aide à l'installation versée en deux fois 500 € l'année d'ouverture et le solde à N+1 en fonction de l'évolution de la structure. Cette aide a été instituée par la Communauté de Communes en 2015 afin d'encourager le regroupement des assistantes maternelles. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020.

Le conseil communautaire à l'unanimité après en avoir délibéré, vote la subvention de 1000 € payable en deux fois.

### 3-2 JEUNESSE – CULTURE – RAPPORTEUR CATHERINE BEZAC-GONTHIER

#### PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 146 : Séjour à la montagne

Dans le cadre des activités des Centres de Loisirs de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, il est proposé tous les deux ans un séjour de cinq jours (cette année du 20 au 24 décembre) à Uz sur le thème « Découverte de la montagne ». Ce séjour s'adresse aux enfants de plus de 7 ans et aux adolescents.

Quotient familial	Tarifs du séjour montagne CLSH et ados
1401€ et +	240€
De 901 à 1400€	220€
De 623 à 900€	200€
De 401 à 622€	180€
De 0 à 400€	160€
Bénéficiaire RSA	50€

Le conseil communautaire ayant délibéré valide ces tarifs à l'unanimité.

#### PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 147 : Attribution des subventions liées au Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)

Le conseil ayant délibéré attribue les subventions suivantes au titre du Soutien aux initiatives culturelles concertées (SICC) :

Structure	Coût charge organisateur	Subvention CCPR	Subvention département
Culture Loisirs éducation (CLE)	9 432 €	1 500 € 1 115 € (commune)	1 500 €
Association Rural Sauvage	8 900 €	800 €	800 €
Association Petit Poux et Cie	600 €	150 €	150 €
CCPR	11 037 €	9 537 €	1 500 €
Association Café Pluche	8 740 €	1 200 €	1 200 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>3 650 €</b>	<b>5 150 €</b>

Le coût total du SICC pour la CCPR et le Conseil Départemental est de 8 800 € répartis ainsi :  
- 5 150 € à la charge du Conseil Départemental de la Dordogne versés dans un premier temps à la CCPR et ensuite reversés par la CCPR aux associations  
- 3 650 € à la charge de la CCPR (somme inscrite au BP 2020).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11**